

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42415

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, Mme Fiat, M. Bernalicis, M. Lachaud, M. Larive, Mme Obono,  
M. Mélenchon, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratenon, M. Quatennens, Mme Rubin,  
M. Corbière, M. Ruffin, Mme Ressiguier et Mme Taurine

à l'amendement n° 26724 de M. Jumel

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« dans le respect de la »

les mots :

« en respectant un objectif de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. Le système de retraite doit répondre à un objectif de justice sociale. Ce sous-amendement est rédactionnel pour donner davantage de force à l'amendement.